Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 1er juillet 2025

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU Directeur général adjoint des services et Responsable du pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 26900

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et l'article L 5211-10.

Vu la délibération 22 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions conférées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

ARRETE

ARTICLE 1er : En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'abattage aux abattoirs municipaux et aux marchés d'intérêt national.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 21 juillet 2025 jusqu'au vendredi 25 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04072025

Le Président

Publié le vendredi 04 juillet 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification, complétée des formalités de publicité

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - *Publié le 4 Juillet 2025*

26900.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)

TÉLÉCHARGER